DÉPOSER SA THÈSE

L'arrêté du 25 mai 2016 (modifié par l'arrêté du 26/08/2022), fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, rend obligatoire le dépôt électronique des thèses.

Le circuit de la thèse

La bibliothèque a pour mission de signaler, traiter et conserver ces documents originaux même si votre thèse est confidentielle. Elle fait partie intégrante de la procédure de soutenance. Vous ne pourrez pas soutenir sans avoir au préalable déposé votre thèse dans ADUM et nous avoir contacté à : theses.doctorat.bib@uvsq.fr

Avant la soutenance : effectuer votre 1er dépôt

Entre 3 mois et 1 mois avant la soutenance :

»

Vous devez déposer votre fichier de thèse dans ADUM. Ce fichier doit être strictement identique à celui que vous communiquez aux membres de votre jury. Pour

vous assurer de la conformité de votre fichier, utilisez le site FACILE accessible via votre compte ADUM. Votre couverture de thèse doit également respecter le modèle de couverture de Paris-Saclay

»

Prenez RV avec la BU dont vous dépendez en fournissant le document "Conditions de dépôt légal et de diffusion de la thèse" à télécharger dans votre espace personnel ADUM. La bibliothèque vous attribuera alors votre Numéro National de Thèse (NNT).

Nous vous informons sur rendez-vous, en visio ou par téléphone . C'est un moment d' information sur la diffusion de votre thèse et de vos données personnelles après le 2nd dépôt. C'est aussi l'occasion de faire le point sur les mots-clés pertinents de votre thèse.

Après la soutenance : effectuer votre 2ème dépôt

Après votre soutenance, vous devez procéder à l'enregistrement définitif de votre dépôt de thèse. Vous avez 1 mois si des corrections mineures sont demandées par le jury ou 3 mois pour des corrections majeures.

Vous devez déposer la version corrigée de votre thèse dans ADUM et prévenir la bibliothèque lorsque ce dépôt définitif est effectué. Imprimer et signer les "Conditions de dépôt légal et de diffusion" si vous ne l'avez pas effectué lors de votre 1er dépôt.

Diffuser sa thèse

La diffusion de votre thèse permet de valoriser votre travail au sein de la communauté universitaire et vous protège contre le plagiat.
Votre thèse sera diffusée sur les catalogues et bases de données tels que :
Theses.fr, HAL thèses, Sudoc, Worldcat.

Cas particulier des thèses d'exercice de médecine

Les thèses d'exercice sont soutenues dans le cadre de certains cursus de santé pour l' obtention d'un diplôme d'État de docteur dans les disciplines suivantes : Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire, Médecine Vétérinaire. Ce diplôme d'État ne doit pas être

confondu avec le diplôme de doctorat obtenu à l’issue d’une soutenance de thèse dans le cadre du cursus universitaire LMD (Licence, Master, Doctorat). Les thèses d’exercice ne sont pas soumises à la même réglementation que les thèses de doctorat. Voir plus d'information ici
Pour déposer vos thèses d'exercices : theses.exercice.medecine.bib@uvsq.fr